



## CLOTURE DES NAO 2023



# 5%

Suite à une proposition de toutes les organisations syndicales représentatives à 5,3% de la masse salariale, la direction a consenti un budget de 5% pour tous les salariés STMicroelectronics France.

La direction a finalement revue sa copie à la hausse tout en ajustant la part fixe d'augmentation générale.

Au regard de l'inflation 2022, la direction accède pour la première fois à la demande unanime des organisations syndicales représentatives de mettre un budget d'augmentation générale conséquent pour les cadres et OATAM.

Répartition du Budget	OATAM			IG & Cadres		
	1er proposition direction	proposition commune Inter-syndicale	2nd proposition direction (si accord majoritaire)	1er proposition direction	proposition commune Inter-syndicale	2nd proposition direction (si accord majoritaire)
Augmentation Générale	1.3	2.2	2	0.8	2	1.5
Performance Collective (AG sauf OTI)	1.5	1.1	1	3.1		
Augmentation Individuelle	2	1.5	1.8		1.9	2.5
politique RH & Promo		0.5	0.2		0.5	0.1
STI				0.9	0.9	0.9
<b>total</b>	<b>4.8</b>	<b>5.3</b>	<b>5</b>	<b>4.8</b>	<b>5.3</b>	<b>5</b>

- Le budget de 0.2 % de la masse salariale des OATAM relatif à la prime d'ancienneté n'entre pas dans le champ de la NAO car il est conventionnel donc automatique. Il est donc en supplément du budget négocié.
- Il est précisé, qu'à l'exception des mesures d'augmentations individuelles liées à la promotion, à la mobilité et/ou aux Politiques RH, le montant d'une d'augmentation individuelle ne pourra dépasser 10% du salaire de base

### **Une augmentation Générale rétroactive au 1er Janvier 2023 :**

Même si la direction avait annoncé qu'il n'y aurait pas de rétroactivité. La part d'augmentation générale de l'ensemble des salariés sera bien rétroactive au 1er janvier 2023 et sera appliquée sur l'appointement contractuel du 1er avril 2023.

### **Une commission paritaire permettra de suivre**

- La bonne mise en œuvre des plans de retour à la performance des salariés évalués « Opportunity To Improve » pour l'ensemble des salariés concernés OATAM et Ingénieurs & Cadres
- L'utilisation de l'enveloppe budgétaire dédiée au soutien des Politiques RH
- La conformité des rémunérations vis-à-vis des minimas conventionnels et au SMIC.

Plus nombreux, plus fort ! Adhérez à la CFDT !